



DÉLIBÉRATION 2018-18

SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD-PAS-DE-CALAIS NUMÉRIQUE »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Objet : Adoption du budget supplémentaire 2018 budget annexe

Le six juin deux mille dix-huit, le comité syndical du Syndicat mixte ouvert Nord-Pas de Calais numérique s'est réuni dans les locaux du Conseil départemental du Pas-de-Calais à Arras, sur convocation en date du trente et un mai deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Christophe COULON.

Présents (12) : Monsieur Charles BAREGE, Monsieur Christophe COULON, Madame Annie DEFOSSE, Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Madame Martine FILLEUL, Monsieur Mickaël HIRAUX, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, Monsieur Luc MONNET, Madame Maïté MULOT-FRISCOURT, Monsieur Gérard PHILIPPE, Madame Anne VANPEENE

Excusés (8) : Monsieur Nicolas BERTIN, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Alain DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Monsieur André FIGOUREUX, Monsieur Jean-Marc GOSSET, Monsieur Claude PRUDHOMME, Monsieur Alexis SALMON

Pouvoirs (4) : Monsieur Nicolas BERTIN à Monsieur Gérard PHILIPPE, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE à Monsieur Anthony JOUVENEL, Monsieur Guillaume DELBAR à Monsieur Christophe COULON, Monsieur Jean-Marc GOSSET à Monsieur Luc MONNET

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2018 adopté le 31 janvier 2018,

Vu le Compte administratif 2017 adopté le 06 juin 2018,

Vu l'instruction comptable M4,

Il est demandé au comité syndical :

- Affectation du résultat 2017
 - o De reporter le solde d'exécution en recette de la section d'investissement sur la ligne 001 (Solde d'exécution de la section d'investissement reporté) pour un montant de 4 645 499.46 €
 - o De reporter le résultat en recette de la section de fonctionnement sur la ligne 002 (Résultat de fonctionnement reporté) pour un montant 60 253.08 €

- Pénalités sur travaux de montée en débit par Orange
 - o De créer une ligne de crédits au chapitre 67 (charges exceptionnelles) en dépense de fonctionnement, pour un montant de 500.00 €

Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver le budget supplémentaire pour l'année 2017, figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté par :

- Voix pour : 16
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0
- Nombre d'élus participant au vote : 16

Pour extrait conforme :

Le Président du Syndicat mixte,

Christophe COULON



Transmis au contrôle de légalité le

[Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.](#)

Annexe : Budget supplémentaire 2018 budget annexe